

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

Absente excusée : GENTIL Dominique (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia)

Date de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Programme de Réussite Educative (PRE) : convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec EBER CC.

Monsieur le Maire expose que le PRE est un dispositif national de la Politique de la ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

La communauté de communes a souhaité élargir ce dispositif, déjà existant pour les enfants des quartiers prioritaires. Ainsi, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 septembre 2022, a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire a aussi arrêté le plan de financement du dispositif en proposant une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2023-2025 qui précise les engagements d'EBER et ceux de la commune pour mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative. La commune s'engage à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour l'année 2023, la contribution de la commune est de 358 €.

Cette contribution sera recalculée chaque année en fonction de la population municipale de l'année N-1 (source INSEE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER ;
- Vu le projet de convention ci-joint ;
- Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune de l'élargissement du PRE à l'ensemble des communes d'EBER CC ;

A l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** la contribution de la commune de PRIMARETTE à hauteur de 0,50 € par habitant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 novembre 2022

Le Maire,
Serge MERCIER

